

# Communiqué de Presse

## Direction de la Communication

Réf: 897f09

Tél. +33 (0)3 88 41 25 60

Fax +33 (0)3 88 41 39 11

Internet: [www.coe.int](http://www.coe.int)

e-mail: [pressunit@coe.int](mailto:pressunit@coe.int)



### 47 Etats membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
«L'ex-République  
yougoslave de  
Macédoine»  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## 1-4 décembre 2009: Le Comité des Ministres surveille l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme

Strasbourg, 30.11.2009 – Du 1<sup>er</sup> au 4 décembre, le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe tient sa quatrième et dernière réunion spéciale «DH»<sup>1</sup> de 2009. Il surveillera l'adoption des mesures individuelles nécessaires pour effacer les conséquences pour les requérants des violations établies par la Cour (en plus du paiement de toute satisfaction équitable octroyée par la Cour elle-même) et/ou des mesures générales (changements législatifs ou autres) nécessaires pour prévenir des violations semblables.

374 nouveaux arrêts seront ainsi examinés, dont un certain nombre soulève la question de l'adoption de nouvelles mesures individuelles ou générales. Les autres affaires se rattachent à des questions déjà en cours d'examen ou ne révèlent pas de problèmes spécifiques.

Dans les autres affaires, lors de cette réunion, il examinera les progrès accomplis, notamment en ce qui concerne quelque 500 réformes législatives ou autres. Le Comité est également appelé à adopter lors de cette réunion des résolutions finales dans plus de 80 affaires dans lesquelles toutes les mesures d'exécution ont été prises. Il va en outre décider si 37 autres affaires sont prêtes à être closes.

Une liste préliminaire des points/affaires pour examen lors de cette 1072<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres est disponible sur le site [www.coe.int/execution](http://www.coe.int/execution) sous « Réunions CM-DH ». A cette liste s'ajoutent les arrêts devenus définitifs après la dernière réunion « DH » (septembre 2009). Les dernières informations publiques sur les principales affaires examinées sont disponibles, regroupées par Etat, sur le site [www.coe.int/execution](http://www.coe.int/execution), sous la rubrique « Etat d'exécution ».

Les résolutions intérimaires et les décisions les plus importantes sont rendues publiques à l'issue de la réunion. Les autres décisions et l'ordre du jour annoté (lequel contient des informations sur les progrès accomplis dans les différentes affaires) sont rendus publics dès leur adoption formelle, une quinzaine de jours après la réunion. Ces textes ainsi que des informations plus détaillées sur le mécanisme d'exécution sont disponibles sur [www.coe.int/t/cm/home\\_fr.asp](http://www.coe.int/t/cm/home_fr.asp) ou [www.coe.int/execution](http://www.coe.int/execution). Le [rapport annuel 2008](#) du Comité des Ministres sur sa surveillance de l'exécution des arrêts y est également consultable.

<sup>1</sup> Selon l'article 46 de la Convention européenne des Droits de l'Homme:

« 1. Les Hautes Parties contractantes s'engagent à se conformer aux arrêts définitifs de la Cour dans les litiges auxquels elles sont parties.  
2. L'arrêt définitif de la Cour est transmis au Comité des Ministres qui en surveille l'exécution. »

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez: [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)